



LE PAIEMENT SANS CONTACT DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



Votre carte bancaire CB,
votre nouveau titre de transport !

LE PAIEMENT SANS CONTACT DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN, C'EST QUOI ?

CB propose une solution innovante de paiement sans contact dans les **métros, bus, tramways et navettes fluviales**.

Ce service favorise l'accès aux réseaux de transport et s'adresse à différents types de voyageurs : touristes, usagers locaux occasionnels ou réguliers. **Grâce à ce service, les clients peuvent régler et valider leur titre de transport à l'aide de leur carte bancaire CB sans contact** directement sur les validateurs (bornes de validation).

“ Je paye avec ma carte
bancaire CB sans contact dans
les transports en commun. ”



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le symbole  doit figurer sur **la carte bancaire CB** du client et le réseau de transport doit être équipé de ce service.

Par exemple, dans une station de métro ou dans un bus, pour acheter un titre de transport :



 Le valideur ne délivre pas de ticket. La carte bancaire devient alors le titre de transport du voyageur.

 Si le paiement est refusé, un « bip » sonore retentit et le message « Paiement refusé » s'affiche. Dans ce cas-là, le client doit acheter son ticket dans un distributeur ou auprès du conducteur.

QUEL TARIF S'APPLIQUE ?

Cela dépend de la solution mise en place par le réseau de transport :

• OPEN PAYMENT

Il permet de gérer une gamme tarifaire variable. Le client bénéficie du tarif le mieux adapté à la fréquence de ses trajets⁽¹⁾.

Par exemple : tarif unitaire, forfait journée, forfait semaine.

• PAIEMENT SANS CONTACT

Il permet de gérer uniquement une tarification fixe.
Le client est débité du tarif unitaire.

Les deux solutions offrent la possibilité d'acheter plusieurs tickets à la fois⁽²⁾.

Par exemple : le client sélectionne 4 tickets sur l'écran du valideur pour 4 personnes qui voyagent ensemble au même moment. Il pose ensuite sa carte bancaire CB sur le valideur. Un seul paiement est réalisé pour toute la famille. Les 4 titres de transports sont payés et validés !

⁽¹⁾ Sous réserve des conditions générales de vente du transporteur. ⁽²⁾ Si le matériel le permet.

BON À SAVOIR

1. UN SERVICE DISPONIBLE AVEC LE SMARTPHONE

Les voyageurs peuvent aussi régler leur titre de transport avec leur smartphone s'il dispose d'une application de paiement sans contact.

**“ Il suffit de poser le smartphone sur le valideur,
le titre de transport est payé et validé ! ”**



2. EN CAS DE CONTRÔLE

Le client pose sa carte bancaire CB ou son smartphone sur le terminal portable du contrôleur pour qu'il vérifie que le titre de transport a été payé et validé.

3. EN CAS DE CORRESPONDANCES⁽³⁾

Le voyageur pose sa carte bancaire CB ou son smartphone sur le valideur lors de chaque correspondance. Il est débité une seule fois quel que soit le nombre de correspondances.

4. POUR SUIVRE SES ACHATS

Le client peut consulter l'historique de ses achats et voyages de façon simple et sécurisée. Il lui suffit de se rendre sur le site internet du transporteur et de s'identifier avec sa carte. Ses achats sont également indiqués sur son relevé bancaire avec le libellé du réseau de transport.

(3) Si le réseau de transport le permet.



LES AVANTAGES DE CE SERVICE

Conçu en complément des autres titres de transport (tickets, abonnements), les avantages de ce service sont nombreux pour les voyageurs et les exploitants de transport :



Simplicité d'accès aux transports publics

Évite de chercher un distributeur de tickets et d'avoir de la monnaie.



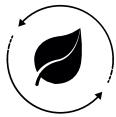
Gain de temps

Évite les files d'attente aux distributeurs et dans le bus.



Fluidité et ponctualité du réseau

Les conducteurs n'ont plus besoin de manipuler de la monnaie et vendre des tickets, d'où une meilleure ponctualité.



Démarche éco-responsable

Pas de ticket papier : dématérialisation du titre de transport.



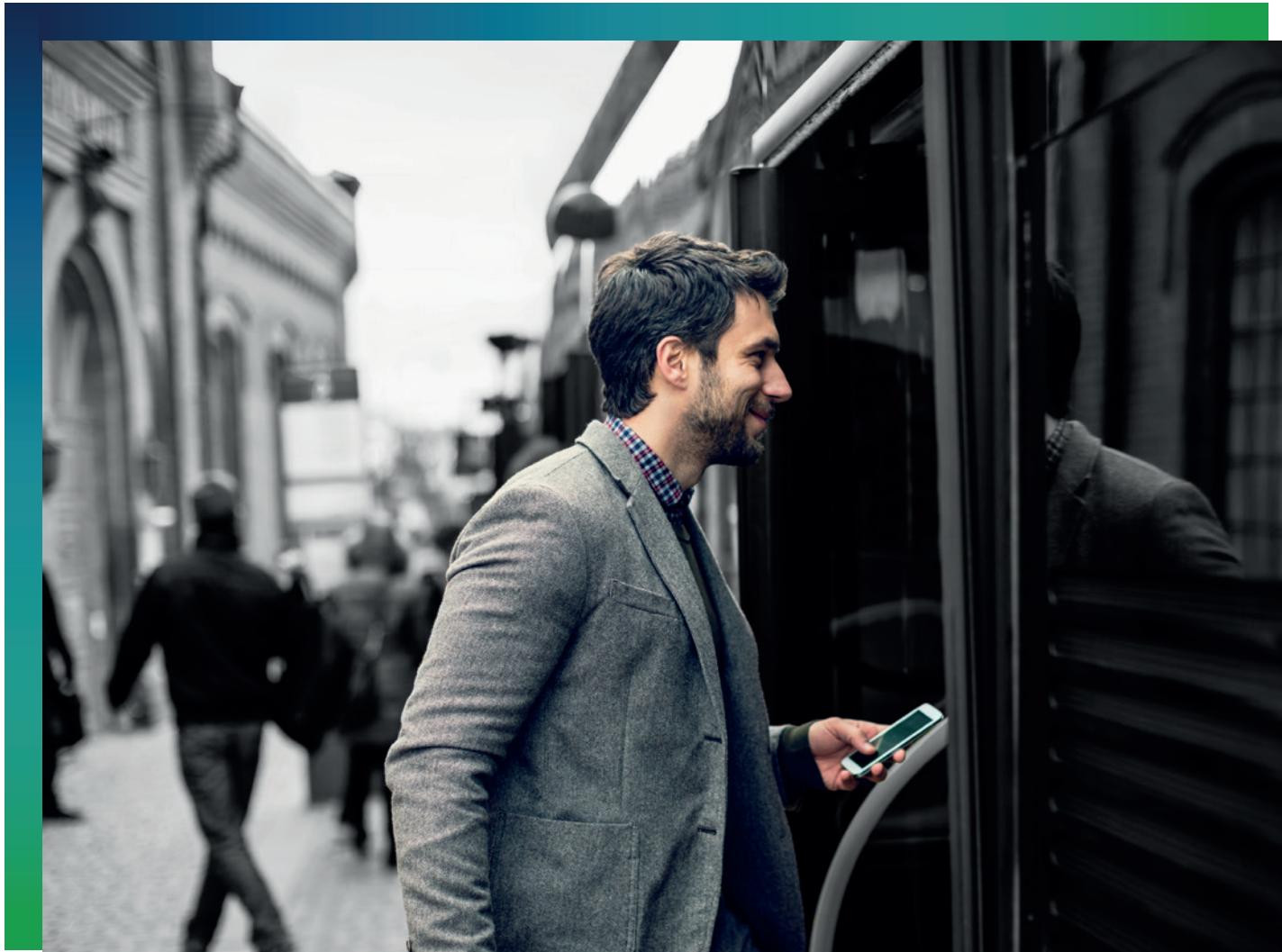
Geste barrière

Renforce les mesures d'hygiène en limitant les contacts.



Diminution des coûts

Réduction des frais de distribution, de la fraude et des coûts d'exploitation au kilomètre des bus.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Utiliser CB, c'est bénéficier...

- des frais parmi les plus bas d'Europe,
- d'un faible taux de fraude,
- d'un taux d'acceptation élevé,
- du traitement des transactions en France.



151 bis, rue Saint Honoré

75001 Paris

www.cartes-bancaires.com

Contact : marketing-cb@cartes-bancaires.com

